

Compte rendu de la visioconférence du 5 mai 2020

Réouverture progressive des écoles à compter du 12 mai

Madame Emmanuelle Cuny, Adjointe au Maire, s'excuse pour le retard de l'envoi du questionnaire aux parents. En effet, nous étions en attente de l'intervention de Monsieur le Ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. Selon ses annonces, si des directives venaient à être changées, le document aurait été modifié avant l'envoi.

Pour répondre aux inquiétudes des parents, une Foire Aux Questions (FAQ) a été mise en ligne sur Bordeaux.fr. Les questions relevant de l'Education Nationale ne seront pas traitées sur ce dispositif.

Plusieurs parents n'auraient pas reçu le lien d'accès au questionnaire par SMS

Monsieur Jérôme Bineau, Directeur de l'Education, précise que 12 400 SMS ont été reçus par les responsables « R1 » des familles (afin d'éviter des doubles réponses par famille, le SMS n'est envoyé qu'à un parent) :

- 12 607 familles ont au moins un enfant scolarisé à Bordeaux
- 15 familles refusent les SMS
- 184 familles n'ont pas de numéro de mobile
- 8 numéros incorrects

Il est possible, entre parents de s'adresser ce lien. Chacun a la possibilité de modifier ou de mettre à jour ses informations personnelles sur l'espace famille dédié aux parents.

Sur la FAQ, concernant le devenir des enfants non revenus à l'école, deux réponses différentes sont apportées : enseignement à distance ou accueil périscolaire. Qu'en est-il exactement ?

Madame Cynthia Deville, Directrice de l'Enfance, rappelle que les cours en présentiel seront transférés aux familles ayant choisi de garder leurs enfants à domicile.

Dans le cas où les parents seraient personnels prioritaires et dans l'incapacité de garder leur enfant, un accueil parascolaire sera proposé.

Une reformulation de ces informations sera faite.

Emmanuelle Cuny nous informe que, suite à la dernière annonce du ministre, maximum 15 enfants se retrouveront dans la même classe en élémentaire et 10 en maternelle.

Un travail quotidien, selon les prérogatives sanitaires, est réalisé tant sur les aménagements que sur l'organisation des espaces avant l'ouverture des écoles. La Ville a proposé une fiche, en collaboration avec l'Education Nationale, sur cette mise en place. (Document de travail en cours, voir annexe 1)

Cette check liste concerne :

- Le domaine ressources humaines : agents, enseignants
- Le domaine sanitaire : fournitures d'équipements divers dont les masques pour les adultes, le gel hydro alcoolique, un thermomètre infrarouge par bâtiment....
- Le domaine organisationnel : qui fait quoi
- Le domaine d'informations aux parents

Qui sera chargé de mettre en place les adhésifs ?

Selon les consignes données, les agents, en collaboration avec les enseignants mettront en place ce dispositif visant à respecter les distanciations sociales. Une date butoir n'est pas aujourd'hui arrêtée, tout dépendra du présentiel de chacun, mais au plus tard le 11 mai.

Si une ATSEM est absente, sa classe pourrait ne pas rouvrir ?

Dans le respect des règles sanitaires, nous devons ouvrir toutes les classes, en cas d'absence un personnel remplaçant sera présent.

Les règles de départ prévoyaient que le personnel tant municipal qu'académique ne pouvait prendre en charge que la classe qui lui était dédié. Ces impératifs peuvent rendre impossible le maintien l'ouverture de la classe ou de l'école.

L'éducation nationale peut réaffecter les enseignants des autres niveaux qui n'auraient pas repris, par contre la Ville n'a pas de réserve d'agents suffisante pour les laisser uniquement dans leur classe. Des mouvements pourraient s'opérer si besoin.

Un examen particulier de chaque situation est en cours.

L'idée de mixer les classes à faible effectif (maximum 15) sera gérée par les directeurs d'écoles, dans le respect des règles sanitaires.

Concernant notre projet initial de prévoir la restauration dans les classes est trop compliqué. Cela implique la présence obligatoire d'un agent par classe + ceux qui seront chargés de porter les repas. Il sera donc favoriser l'utilisation des salles de restauration scolaire, toujours avec un service de repas froids. Certains enfants seront accueillis dans d'autres espaces suffisants. Une étude site par site est en cours.

Qu'en est-il pour les enfants en PAI ?

Concernant les enfants en PAI, les familles seront contactées par le service de Santé Scolaire pour fournir un panier repas froid complet quelle que soit l'allergie alimentaire.

Il est rappelé qu'un repas unique sera proposé aux enfants en scolarité tout en maintenant un menu du jour et un sans viande.

Les enfants présents en parascolaire déjeuneront où ?

Un travail collaboratif avec les associations et la Ville est en cours. Des restaurateurs ou des traiteurs locaux, au plus proche des lieux d'accueil, pourraient être sollicités pour la livraison des repas et ainsi éviter l'apport de pique-nique, peut-être pas suffisamment équilibré, par les parents.

Nous nous attachons à trouver environ 100 sites sur la ville pour accueillir les enfants. Notre grande difficulté est la capacité du personnel d'entretien. Il faut aussi prévoir le déménagement du mobilier adapté aux enfants, sur chaque site.

Jusqu'au 25 mai, les enfants de parents prioritaires seront accueillis dans les écoles par l'Education Nationale.

Emmanuelle Cuny rappelle que l'accueil périscolaire après la classe se finira à 18h pour libérer les espaces à nettoyer par le personnel municipal jusqu'à 18h30. Il n'y aura pas d'accueil périscolaire le matin.

Les associations contacteront les parents à quel moment ?

Les modalités d'inscription sont en cours avec les associations, ainsi que l'organisation de l'accueil sur ces nouveaux sites pour la plupart à aménager pour l'accueil de jeunes enfants. Les associations n'ont que la moitié des dossiers des enfants bordelais, nous travaillons donc à leur faciliter la tâche dans ce domaine avec les services de l'éducation pour n'avoir à analyser que le minimum de dossiers de parents.

Les critères d'éligibilité seront-ils tous les mêmes pour toutes les associations ?

Oui, toutefois, les capacités d'accueil seront réduites car la présence des personnels d'encadrement doit être lissée sur 5 jours, à ce jour nous sommes à 1 000 places d'accueil et travaillons à l'aménagement des locaux et au recrutement de personnels d'entretien pour en ouvrir davantage.

Il faudrait doubler le nombre de personnes pour l'entretien dans les sites associatifs pour respecter les règles sanitaires.

Le taux d'encadrement ne serait pas soumis aux règles habituelles :

- De 1 animateur pour 8 enfants en maternelle, on pourrait appliquer 2 animateurs pour 10 ou 14 enfants en maternelle selon la configuration des locaux
- De 1 animateurs pour 12 enfants en élémentaire, on pourrait appliquer 2 animateurs pour 15 à 20 enfants

Les centre de loisirs du mercredi seront ouverts de 8h30 à 18h. L'accueil dans les écoles sera maintenu pour les enfants déjà inscrits dans ce dispositif et ceux répondant aux critères d'éligibilité.

Pourquoi les enfants seront-ils accueillis le mercredi dans les écoles et sur d'autres sites les autres jours ?

Le matériel pédagogique est déjà en place dans les écoles et l'espace est déjà connu pour tous, les repères demeurent donc.

Les familles de soignants restent-elles prioritaires en accès école ou parascolaire avec les nouvelles directives ou comme à l'existant aujourd'hui ?

Les règles actuelles leur seront appliquées.

Le parascolaire sera ouvert uniquement aux enfants qui auront repris l'école.

Ces informations seront à intégrer dans la FAQ.

Que se passera-t-il si les surfaces des classes ne permettent pas d'accueillir tous les enfants prioritaires ?

Des organisations seront faites au cas par cas avec l'Education Nationale.

Des évolutions seront sûrement à envisager au fur et à mesure du déconfinement progressif.

Les situations particulières des écoles seront examinées.

Certains paramètres ne sont pas encore connus, tel que le nombre d'enfant qui viendra, ou la constitution des groupes qui pourraient éventuellement faire moins de 15 élèves.

La Ville et/ou l'Education Nationale va-t-elle envoyer des messages aux familles pour les inciter à reprendre l'école ? Des parents attendent un retour de la Ville pour prendre une décision auprès des employeurs.

Aucun message particulier de la part de la Ville n'est actuellement prévu, seule l'information relative aux modes et organisations de reprise. Aujourd'hui les parents doivent se prononcer.

Le parascolaire pourrait démarre le 25 mai selon le seuil d'accueil défini. Un message sera alors adressé aux parents.

Nous n'avons aucun élément d'information qui laisse penser que l'Education Nationale ne pourra tenir ses engagements pour les deux premières semaines.

A situation exceptionnelle, fonctionnement exceptionnel !

Un pilotage, très serré, est programmé très régulièrement pour avancer sur le déconfinement progressif.

Par exemple, aujourd'hui nous travaillons sur la reprise des CE1 ; aucune décision ne peut être prise sans avoir observé ce qui se passe dans les écoles le 12 mai et les jours suivants.

Emmanuelle Cuny nous informe la mise en place d'un travail en collaboration avec la plateforme du CHU intitulée « School COVID ».

- Visioconférence le soir de 18h à 18h30 avec environ 150 participants à destination des soignants, des agents, des infirmières scolaires, des enseignants et des familles. Un lien vous sera envoyé pour pouvoir y participer. Les informations données relèvent uniquement du domaine médical et non pas sur l'organisation des écoles. Ces échanges seront rediffusés sur le site de la Ville pour les personnes qui n'auront pas pu y participer.
- Le CHU en lien avec un dessinateur a créé une BD « Coco le Virus » composée de 5 planches, une par jour pour la reprise des enfants
- Création d'une fiche synthétique à destination des enfants pour leur expliquer le COVID, en attente de la validation de l'ARS. Sera également prévu l'intervention de médecin dans les écoles.

Une nouvelle rencontre sera programmée mercredi 13 mai pour faire le point sur la réouverture des écoles.

Merci de votre participation et prenez soin de vous.

Annexe 1 : proposition de fiche navette Education nationale – ville de Bordeaux (document de travail)

Identification de l'Ecole							
Ecole :		Nom directeur					
M/E/GS		Nom RDS					
BESOINS : pour une ouverture le :							
	classe de :	effectifs et niveau	lundis	Mardis	Jeudis	Vendredi	
Groupe 1							
Groupe 2							
Groupe 14							
Groupe 15							
Groupe 16							
capacité accueil PERISCOLAIRE du SOIR (->18h)	Nb de groupes :						
	Nb d'enfants :						
CHECK LIST RESSOURCES HUMAINES							
nombre d'enseignants nécessaires :							
nombre d'enseignants présents :							
nombre d'agents nécessaires (entretien, restauration, périscolaire) :							
nombre d'agents présents (entretien, restauration, périscolaire) :							
CHECK LIST SANITAIRE							
locaux nettoyés ou fermés depuis plus de 10 jours :							
points d'eau équipés en savon							
points d'eau équipés en papier à usage unique							
Présence d'un distributeur de SHA dans l'école							
Masques à disposition pour les personnels enseignants et enfants							
Masques à disposition pour les personnels mairie/intervenants autres							
Lingettes virucides à disposition							
Thermomètre à disposition							
CHECK LIST ORGANISATIONNELLE							
protocoles sanitaires et de nettoyage prêts (organisation du nettoyage des salles)							
Gestion de l'entrée de l'école (marquage au sol, entrée décalée..) organisée :							
Kit adhésifs distanciation reçu							
Adhésifs distanciation positionnés dans les locaux							
Marquage au sol et gestion des flux réalisés extérieur école							
Organisation des mobiliers scolaires pour la distanciation sociale							
Organisation des récréations par groupe distanciés							
Organisation de la pause méridienne prête (groupe distanciés..)							
Organisation de l'accueil périscolaire du soir : (groupe distanciés..)							
CHECK LIST INFORMATION AUX PARENTS							
des dispositions prises à l'intérieur de l'école							
de l'organisation : ne rentrent pas dans l'école, horaires échelonnés..							
des protocoles en cas de covid19, de la prise de température à la maison							
BILAN							
REPRESENTANT EDUCATION NATIONALE				REPRESENTANT MAIRIE (nom, fonction)			
(nom, fonction, date et signature)				(nom, fonction, date et signature)			